



CLUB DU 3^{ème} AGE D'ENNERY
PLACE RENDU 95300 ENNERY
TEL : 01 30 31 37 01

CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Ce contrat, bien que non exhaustif, précise les diverses règles à respecter pour garantir le bon déroulement de votre week-end sous votre responsabilité.

Les locaux ne peuvent être utilisés pour des réunions commerciales, religieuses ou politiques.

Il est strictement interdit de vendre quoi que ce soit (aliments, boissons, livres) ni de demander des droits d'entrée.

Une copie de la pièce d'identité ou du passeport doit être fournie. Seul le titulaire de la pièce d'identité pourra prétendre réceptionner les clés pour la prise de possession des locaux et devra être présent pour le retour des clés.

Toute sous-location est interdite

A partir de la demande de réservation vous avez 15 jours pour nous remettre le contrat signé avec les 2 chèques (location et caution).

Passé ce délai votre demande sera annulée

COUT DE LA LOCATION : pour les habitants d'Ennery (95) : 250 €

COUT DE LA LOCATION pour les habitants de la communauté de communes Saucerons impressionnistes : 320 €

COUT DE LA LOCATION hors communauté de communes Sausseron Impressionnistes mais habitant le Val d'Oise et les Yvelines : 400 €

COUT DE LOCATION DE LA VAISSELLE : 50 €

Prix de la casse : 2€ par élément

COUT DE LA LOCATION DE HOUSSES DE CHAISE : 2€ PAR HOUSSE

A NOUS RENDRE PROPRE ET SANS TACHE

MONTANT DE LA CAUTION. 500 €

Règlement (uniquement par chèque) à la signature du contrat ainsi que celui de la caution.

Le respect de l'arrêté préfectoral article 4 en date du 16 juillet 2003 est impératif pour récupérer la caution. Celle-ci sera restituée (sous réserves) sous un délai de 2 semaines.

ANNULATION : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, téléphone, de vive voix ou par messagerie auprès d'un responsable.

En cas d'annulation, non justifiée, une indemnité sera déduite de la somme suivant le barème ci-dessous

- Plus de 30 jours 10%
- Entre le 30^{ème} et le 21^{ème} jour 25%
- Entre le 20^{ème} et le 8^{ème} jour 50%
- Entre le 7^{ème} jour et le 2^{ème} jour 75%
- De 2 jours 90%

En cas de non-présentation du locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement (location et caution).

ARTICLE 1

Les locaux mis à votre disposition comprennent :

- Salle principale pouvant accueillir 50 personnes au maximum
- Un ensemble sanitaire, lavabos
- Une cuisine : gazinière, four, réfrigérateur, armoire chauffante, four à micro-ondes et lave-vaisselle.

ARTICLE 2

Le vendredi à 17 heures vous vous rendez à la salle du club afin de dresser un état des lieux et prendre possession des clés.

Le dimanche à partir de 18 heures ou éventuellement le lundi matin rendez-vous à la salle pour remise des clés et état des lieux de sortie.

ARTICLE 3

La salle est mise à votre disposition dans un état de propreté et de rangement. Aussi, elle devra être rendue dans le même état, sous peine de conserver le montant de la caution.

ARTICLE 4

Il est interdit :

D'enfoncer des clous et punaises sur les murs, le plafond

De laisser partir les bouchons de champagne dans le plafond

De sortir tables et chaises hors de la salle

De piétiner inconsidérément les pelouses

De tirer des feux d'artifice

De fumer dans tous les locaux

Les jeux de balle ou ballon sont absolument interdits sur les aires extérieures du local du club

De faire un barbecue dans la cour.

Afin de respecter la tranquillité des riverains :

Compte tenu de la configuration de la salle et de son volume, il n'est pas permis d'avoir recours à un DJ pour animer la soirée.

L'occupation du Club et ses extérieurs, pour la soirée du samedi, devra se terminer à **Minuit impérativement**. Passée cette heure, aucune personne ne devra être présente en ces lieux.

Il est toutefois possible d'obtenir une dérogation jusqu'à 2H du matin auprès de la Mairie avec le formulaire joint au contrat de location.

Nous demanderons un courrier d'acceptation de la Mairie à la remise des clés.

Les voitures seront stationnées sur la place de la Mairie.

Les locataires de la salle sont tenus de ne pas troubler le repos des habitants environnants du club par des bruits excessifs ou un niveau sonore musical trop élevé.

Les fenêtres et portes devront être bien fermées.

Toute dégradation fera l'objet d'un paiement ou de la retenue totale de la caution.

D'autre part, en cas de bruits intempestifs, vous encourez l'évacuation de la salle par les autorités compétentes ainsi que la retenue de la caution.

ARTICLE 5

Les détrituts tels que cartons, bouteilles plastiques, boites métalliques sont à mettre dans les poubelles appropriées.

Le dépôt des verres dans le bac approprié n'est possible que dans la journée du dimanche (toujours pour le respect de la tranquillité des riverains)

Le reste des détrituts est à mettre dans les sacs plastiques à déposer dans le container approprié.

ARTICLE 6

Il est rappelé que la souscription d'une assurance spéciale « location salle des fêtes » est demandée (responsabilité civile pour la location plus assurance des biens loués). Vous pouvez l'obtenir auprès de votre assureur.

ARTICLE 7

En cas d'accident, sinistre, dégradation, etc ... la responsabilité du locataire est engagée.

Le locataire signataire du présent contrat et des chèques est entièrement, personnellement et pénalement responsable de son application.

A défaut, il devra en supporter les conséquences.

Vous êtes tenus d'avertir vos invités des présentes dispositions.

ARTICLE 8

La personne qui loue la salle doit impérativement être présente le jour de la location. Une personne mineure ne peut pas louer, ni utiliser la salle.

ARTICLE 9

Le montant de la location est donné à titre indicatif. Il est révisable chaque année à l'Assemblée Générale du Club.

REGLES RESERVEES AU CLUB

Le Club du 3^{ème} Age n'est pas ouvert au mois de juillet et août pour les locations.

Coupon de réservation rempli et signé au Club, aux horaires habituels avec deux chèques du montant de la location et de la caution à l'ordre du Club du 3^{ème} âge d'Ennery (sans ce coupon, aucune réservation ne sera valable).

NOM DU LOCATAIRE

ADRESSE

TELEPHONE

DATE DE RESERVATION

Je soussigné ----- reconnais avoir pris
connaissance du contrat de location du Club du 3^{ème} Age d'Ennery et
accepte de m'y conformer pour la location du -----

Date et signature :

(Porter la mention « lu et approuvé) .